

Programme

 WORK SAFETY

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 3 (SSIAP 3) Recyclage

Mise à jour le 21/07/2026



Pré requis

Être titulaire du SSIAP 3 et avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

Public visé

Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3.

Objectif

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux fonctions d'un Chef de Service de Sécurité Incendie en ERP (Établissement Recevant du Public) ou en IGH (Immeuble de Grande Hauteur)

Participants

10 stagiaires maximum

Responsable pédagogique Encadrements

Mr Michel BOYER
Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation

Durée totale indicative

21H00

Evaluation

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

Accessibilité

Si vous êtes porteur d'un handicap, merci de nous en informez pour vous accueillir dans de meilleures conditions

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 3 (SSIAP 3) Recyclage

Mise à jour le 21/07/2026

Conditions d'admission

Pièce d'identité
Certificat médical
Copie du diplôme SSIAP3 Initial et dernier recyclage
Brevet de secourisme à jour



Débouchées professionnelles

Chef de Service de sécurité incendie SSIAP 3
Responsable sécurité et sûreté globale.

Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

Méthodes et moyens pédagogique

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc
- Support de cours individuel remis aux participants
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO2
- Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs récepteurs
- Points de contrôle de ronde
- Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels
- Alarmes informatiques
- Téléphones Registre de prise en compte des événements
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce

Contenu de la formation

Objectifs

Intermédiaires

1ère partie
Réglementation

Objectifs Pédagogiques

→Règlement de sécurité dans les ERP
→Dispositions générales, particulières et spéciales
→Règlement de sécurité dans les IGH
→Rappel des textes sur les moyens de secours

Durée

4H

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 3 (SSIAP 3) Recyclage

Mise à jour le 21/07/2026



Objectifs Intermédiaires	Objectifs Pédagogiques	Durée
<u>2ème partie</u> Notions de droits civil et pénal	→La délégation de pouvoir et la délégation de signature →La responsabilité civile et responsabilité pénale →Le délit de mise en danger de la vie d'autrui	4H
<u>3ème partie</u> La réglementation incendie	→Contextes d'obligation réglementaires Aspects juridiques : →Les contrats avec obligations de moyens →Les contrats avec obligation de résultat →Différents types de contrats : Prédictifs ` Préventifs →Correctifs ou curatifs Normalisation	2H
<u>4ème partie</u> Etude de cas	→Rappel de la méthode →Lecture de plan	2H
<u>5ème partie</u> Accessibilité aux personnes en situation de handicap	→Les dispositions réglementaires : →Les commissions d'accessibilité →Les exigences réglementaires générales →Les exigences dimensionnelles et qualitatives →Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) →Visite, réception par commission d'accessibilité	2H
<u>6ème partie</u> Analyse des risques	→Evolution du maintien du niveau de sécurité →Le document unique →Le plan de prévention →Evaluation des risques de travaux par points chauds	4H
<u>7ème partie</u> Moyens de secours	→Moyens d'extinction incendie →Moyens d'alerte des secours →Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours →Connaître et savoir exploiter un SSI	2H

Recyclage

Recyclage triennal de 14 heures ou 21 heures suivant l'arrêté.

Validation

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage. Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Texte de référence

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (.) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.